

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Luc DUVAL,	conseiller.
------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

### **12,227 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

### **12,228 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

### **12,229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

On demande l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

21.1 Drainage Comeau-Tardif-des Pins.

### **12-188      RÉSOLUTION NO 12-188 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### **12,230 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **12,230.1 SESSION ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2012.

**12-189    RÉSOLUTION NO 12-189  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2012 tel que présenté.

**12,230.2    SESSION SPÉCIALE DU 24 SEPTEMBRE 2012**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 24 septembre 2012.

**12-190    RÉSOLUTION NO 12-190  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION SPÉCIALE DU 24 SEPTEMBRE 2012**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 24 septembre 2012 tel que présenté.

**12,231    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**12,232    COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil que la réunion du conseil d'administration de la Maison des jeunes a été reportée au mardi 2 octobre.

La mairesse informe les membres du conseil qu'elle a assisté à une remise de chèque, avec prise de photos, à la Maison des jeunes. La Fondation de la Sûreté du Québec leur a remis ce don pour l'achat d'ordinateurs.

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du Site d'enfouissement d'Asbestos. Il mentionne que les travaux de fermeture du site devraient débuter prochainement et qu'ils estiment terminer avec un surplus de 250 000 \$. Après la fermeture du site, une somme de 450 000 \$ sera conservée pour une période de 20 ans au cas où des problèmes surviendraient durant cette période.

**12,233    RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport du service d'infrastructures et celui du service d'urbanisme ont été expédiés avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

## **12,234 COMPTES DU MOIS**

### **12-191 RÉSOLUTION NO 12-191 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT DOUZE DOLLARS ET QUINZE CENTS (166 512,15 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

## **12,235 CORRESPONDANCE**

La liste de correspondance a été déposée au conseil municipal.

## **12,236 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE RELIANT LE PARC MUNICIPAL AU PARC MARIE-VICTORIN**

### **12-192 RÉSOLUTION NO 12-192 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE RELIANT LE PARC MUNICIPAL AU PARC MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls, en partenariat avec Cascades Canada ULC, désire construire une passerelle sur la rivière Nicolet;
- 2 L'ensemble du projet demande un investissement de plus 1,8 million de dollars;
- 3 Le projet est admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2.1;
- 4 La Ville de Kingsey Falls a besoin de l'aide des gouvernements pour réaliser ce projet touristique régional;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à la construction d'une passerelle sur la rivière Nicolet,

reliant le parc municipal et le Parc Marie-Victorin, en partenariat avec Cascades Canada ULC.

- 2- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal autorise la mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, et le directeur général et greffier de la ville, monsieur Gino Dubé, à présenter et à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention au Programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 2,1.
- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à dépenser la somme de CENT MILLE DOLLARS (100 000,00 \$) pour les fins de ce projet.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** Les fonds nécessaires à l'exécution de la présente résolution seront prélevés à même le surplus accumulé.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

**12,237 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 12-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 AFIN DE MIEUX RÉGIR CERTAINS USAGES ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE MAXIMALE DE CERTAINS BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES**

12-193

**RÉSOLUTION NO 12-193  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-03  
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 09-02 AFIN DE MIEUX RÉGIR  
CERTAINS USAGES ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE  
MAXIMALE DE CERTAINS BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 12-03 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 09-02 afin de mieux régir certains usages et de modifier la superficie maximale de certains bâtiments complémentaires tel que soumis par le greffier.

**12,238 RESSOURCES HUMAINES**

**12,238.1 RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL  
D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER**

12-194

**RÉSOLUTION 12-194  
SERVICE D'INFRASTRUCTURES  
RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE DE  
TRAVAIL DE ÉRIC HAMEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-102, la saison de travail de M. Éric Hamel doit se terminer le 3 novembre 2012;
- 2 Il y a lieu de renouveler la période de travail de M. Hamel;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RENOUVELLEMENT.** Le conseil municipal autorise le renouvellement de la période de travail de M. Éric Hamel jusqu'au 4 mai 2013.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Éric Hamel et à la trésorière.

#### **12,238.2 FORMATIONS PG SOLUTIONS – Participation de la trésorière**

#### **12-195      RÉSOLUTION NO 12-195 FORMATIONS PG SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La firme PG Solutions offre des formations de mise à jour des logiciels utilisés par la municipalité;
- 2 Il y a avantage à ce que la trésorière puisse bénéficier de ces formations;
- 3 La ville dispose des montants nécessaires pour ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le conseil municipal autorise la trésorière, Nathalie Patenaude, à assister au Séminaire de formation offert par la firme PG Solutions qui aura lieu à Drummondville le 4 octobre 2012 et à suivre la formation PG MegaGest via Internet le 3 octobre 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription aux formations. De plus, la ville défrayera les frais de déplacement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

## 12,238.3 FORMATION EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES

### 12-196 RÉSOLUTION NO 12-196 FORMATION EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANGS D'OXYDATION PARTICIPATION DE ÉRIC HAMEL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un seul employé de la ville possède les certifications nécessaires à l'exploitation de l'usine de traitement de ses eaux usées;
- 2 Il y a lieu que la ville inscrive un autre employé au programme de certification;
- 3 M. Éric Hamel a manifesté son intérêt pour participer à cette formation;
- 4 La Commission scolaire des Trois-Lacs a déposé une offre de services pour la formation en traitement des eaux usées par étages d'oxydation qui se tiendra au printemps 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à l'inscription de monsieur Éric Hamel à la formation « Traitement des eaux usées par étangs d'oxydation » offerte par la Commission scolaire des Trois-Lacs qui aura lieu à Vaudreuil-Dorion du 8 avril au 16 mai 2013.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Éric Hamel.

### 12,239 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le règlement Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est présenté, tel que prévu à la loi.

### 12,240 ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE WARWICK

La mairesse explique la proposition de la Ville de Warwick concernant les loisirs pour 2013.

Après discussion, les membres du conseil sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire de modifier le programme déjà mis en place et qu'ils ne donneront pas suite à cette offre.

**12,241 SYSTÈME D'INTRUSION – Bureau municipal et bibliothèque**

**12-197 RÉSOLUTION NO 12-197  
SYSTÈME D'INTRUSION  
BUREAU MUNICIPAL ET BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un bris sur le panneau d'alarme de la bibliothèque a été détecté lors des travaux d'agrandissement;
- 2 Le système du bureau municipal, au 15, rue Caron, est saturé et qu'il manque une zone pour son bon fonctionnement;
- 3 Il est possible d'installer un système combiné pour les deux immeubles;
- 4 La firme Électro Alarme 2000 a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville est autorisée à conclure une entente avec la firme Électro Alarme 2000 pour l'achat et l'installation d'un nouveau système d'intrusion pour les locaux du bureau municipal et de la bibliothèque, le tout tel que prévu à la soumission no 1281271, datée du 26 septembre 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SEPT CENT UN DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (1 701,63 )** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Électro Alarme 2000.

**12,242 CUEILLETTE DES FEUILLES MORTES – Sacs pour récupération des feuilles**

La ville va distribuer les sacs qu'elle a déjà en inventaire afin de s'assurer qu'ils seront utilisés et qu'ils ne seront pas oubliés en entreposage.

## 12,243 DÉCORATIONS DE NOËL – Mandat

### 12-198 **RÉSOLUTION NO 12-198 DÉCORATIONS DE NOËL MANDAT À LA FIRME LES SERRES PERREAULT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Les Serres Perreault inc. ont présenté une soumission intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Serres Perreault de Warwick pour procéder à l'installation des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux, le tout tel que décrit à la soumission 2648 datée du 1<sup>er</sup> octobre 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **TROIS MILLE DEUX CENT VINGT DOLLARS (3 220,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Serres Perreault inc.

## 12,244 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

### 12-199 **RÉSOLUTION 12-199 CONTRIBUTION AU SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

- 1 Il y a lieu d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux;
- 2 La ville dispose d'un budget pour cette activité;

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **SEPT CENTS DOLLARS (700,00 \$)** taxes incluses pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**12,245 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

**12-200 RÉSOLUTION NO 12-200  
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL  
DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES.** La municipalité est autorisée à fermer ses bureaux pendant la période des fêtes à compter du 22 décembre 2012 jusqu'au 4 janvier 2013 inclusivement.
- 2- **SERVICES MAINTENUS.** La municipalité continuera à maintenir les services de prélèvements et de contrôle d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et assurera une garde pour les urgences municipales.
- 3- **INFORMATION.** Un article sera publié dans l'Écho des chutes de décembre afin d'informer la population.

**12,246 REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS FÉDÉRALES DU QUÉBEC**

**12-201 RÉSOLUTION NO 12-201  
REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS  
FÉDÉRALES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le gouvernement Conservateur du Canada planifie un nouveau redécoupage des circonscriptions fédérales en vue des élections de 2015;
- 2 La proposition de carte électorale ne tient pas compte des réalités administratives et culturelles de la MRC d'Arthabaska, en détachant les municipalités de Daveluyville et Maddington dans la nouvelle circonscription Paul Comtois et en scindant celles de Ste-Anne-du-Sault et de St-Louis-de-Blandford;
- 3 Il y a lieu de préserver les limites de la MRC d'Arthabaska à l'intérieur de la circonscription de Richmond-Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au Gouvernement fédéral de préserver les limites de la Municipalité Régionale de

Comté d'Arthabaska à l'intérieur de la circonscription de Richmond-Arthabaska.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. André Bellavance, Député de Richmond-Arthabaska et Leader parlementaire du Bloc Québécois.

**12,247 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande du Service correctionnel Canada sans y donner suite.

**12,248 AFFAIRES NOUVELLES**

**12,248.1 DRAINAGE COMEAU – TARDIF – DES PINS**

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il y a des problèmes de drainage dans le secteur Comeau – Tardif – des Pins. Il soupçonne qu'il y a eu des modifications aux couvercles de regard qui font en sorte que l'eau ne se rend plus dans le pluvial.

Le directeur général confirme qu'il y a eu des travaux afin de mettre les couvercles de regard au même niveau que la rue. Il va faire vérifier le tout pour s'assurer de l'écoulement de l'eau.

**12,249 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 47.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier